



# CHARTRE ETHIQUE APGIS

Le Groupe COVEA a publié une Charte éthique à laquelle l'APGIS, membre de la SGAM COVEA, a choisi d'adhérer dans les principes.

La charte éthique est un document de référence qui constitue le socle commun des valeurs du Groupe Covéa et de l'engagement éthique attendu de ses collaborateurs et de ses mandataires sociaux (administrateurs et dirigeants). Cet engagement repose sur un comportement raisonnable et approprié dans la conduite générale des missions et des affaires. Il ne s'agit pas d'un document qui répond strictement à une exigence réglementaire.

- La nouvelle charte contient vingt fiches relatives aux grandes thématiques suivantes :
- Responsabilité sociale, sociétale et environnementale,
- Protection de la clientèle,
- Ethique des affaires,
- Protection des actifs du Groupe.

Les vingt fiches ont été construites selon un plan identique (Définition, Illustrations, Engagements de Covéa, Comportements appropriés, Comportements à éviter / à proscrire, Mises en situation et Interlocuteurs).

Cette Charte fixe un cadre de référence, les règles de bonne conduite partagées par l'ensemble des femmes et hommes de l'APGIS et plus globalement du groupe COVEA. Elle est un repère commun pour que chacune et chacun puisse sereinement s'engager et incarner les valeurs qui sont les nôtres.

Compte tenu des particularités d'organisation de l'APGIS, les collaborateurs trouveront ci-dessous les renvois nécessaires leur permettant à chacun de faire sienne cette Charte.

L'APGIS incarne des valeurs fortes que sont le paritarisme, le souci d'une gestion toujours plus rigoureuse, la recherche d'offres sur-mesure, le tout au service de l'Humain.

## Paritarisme

Créée et gérée par les partenaires sociaux, l'APGIS a fait du paritarisme un mode de gouvernance et de pilotage au quotidien des régimes qu'elle assure. Basé sur le dialogue, il consiste en l'élaboration en commun et la transparence avec ceux qui connaissent le mieux leurs branches et leurs entreprises : les partenaires sociaux, représentant les employeurs et les salariés. Les offres en santé et en prévoyance, dont bénéficient les salariés, sont ainsi le fruit d'un consensus, prenant en compte les réalités des risques de la branche professionnelle ou de l'entreprise et les obligations réglementaires.

## Une gestion rigoureuse

Organisme à but non-lucratif, l'APGIS dédie ses moyens à son fonctionnement, à sa solidité financière mais également à l'amélioration des services rendus aux entreprises et aux assurés. Par une gestion rigoureuse et maîtrisée, l'APGIS propose des prestations de qualité, au coût le plus juste.

## Des offres sur-mesure

Car chaque profession est particulière ; car chaque entreprise souhaite proposer le niveau de protection le plus approprié à ses salariés, l'APGIS adapte son offre en imaginant les garanties et les services répondant aux besoins de chacun. Agilité et réactivité sont ainsi déployées quotidiennement par les collaborateurs de l'APGIS.

## Au service de l'humain

Le métier de l'APGIS place l'humain au cœur de ses préoccupations et ses collaborateurs ont à cœur d'apporter une qualité de service optimale aux entreprises qui lui font confiance. L'APGIS est ainsi présente au quotidien auprès des salariés et de leur famille pour leur permettre un accès à des soins de qualité et pour les accompagner face aux aléas de la vie.

### **Tout au long de la Charte éthique, il faut entendre :**

- Assuré en lieu et place de sociétaire
- Equipe RH au lieu de RRH
- Référent Handicap au lieu de mission handicap
- Service des moyens Généraux au lieu du Direction de la Performance et de la stratégie achats
- Des dispositions spécifiques pour les travailleurs reconnus travailleurs handicapés plutôt qu'un accord Handicap
- CSE au lieu de CSEE
- Direction des ressources humaines et Secrétariat Général au lieu de Direction de l'Engagement sociétal et Direction Covea Immobilier
- Directeur des Ressources Humaines au lieu de Responsable des Ressources Humaines

### **E- learning :**

Les formations e-learning citées dans la Charte seront proposées aux collaborateurs de l'APGIS sous réserve de leur mise à disposition par COVEA

### **Code de conduite anti-corrupcion :**

Les règles applicables en la matière aux collaborateurs de l'APGIS sont celles indiquées dans son code de conduite anti-corrupcion. Ce code est annexé à son règlement intérieur.

Ce code est consultable pour tous les collaborateurs de l'APGIS sur l'Intranet de l'Institution.

### **Lanceur d'alerte :**

La procédure applicable aux collaborateurs de l'APGIS est disponible et consultable par tous sur l'Intranet de l'institution.

Toute situation susceptible de conduire à un conflit d'intérêt mérite d'être remontée à son manager, au directeur Conformité ou au DRH (en cas d'absence du Directeur Conformité).

Le mail dédié et sécurisé à disposition des collaborateurs de l'APGIS est : [Lanceralerte@apgis.pro](mailto:Lanceralerte@apgis.pro)

Pour obtenir l'ensemble des informations sur le dispositif de lanceur d'alerte et la procédure en place, nous vous invitons à vous référer au document en ligne sur l'intranet : <http://intranet.vincennes.apgisad.loc:8087/ViewMenuPDF?LanceurDalerte.aspx>

### **Sécurité des systèmes d'information et matériels de l'APGIS :**

La Charte informatique et le règlement intérieur qui s'impose à chacun sont disponibles sur l'Intranet de l'institution.

Les collaborateurs doivent s'y conformer comme à toutes instructions provenant de la direction des systèmes d'information en matière de sécurité et de matériel.